

CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS

32 ÈME EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE
27 SEPTEMBRE 2020 À BOURESSE (86)



BEST IN SHOW
DE LA 31 ÈME NE

My Lord

PRECIOSO GASPARD DU GOLDEN CHILD

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS CANINES

L'Exposition se tiendra à BOUESSE les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non sélectionnés pour le ring d'honneur sortiront de l'exposition dès la fin du jugement.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les "coups de brosse" de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas encaissés et le chèque sera retourné à l'émetteur.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

Classes individuelles :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Autres Classes :

LOT D'AFFIXE - Pour au moins cinq chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury collégial en ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR : 5 descendants directs d'un sujet, issus d'au moins 2 partenaires différents présentés dans une même Exposition Nationale d'Élevage auront obtenu le qualificatif Excellent en Classe Ouverte ou Champion. La présence du géniteur n'est pas exigée.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement avant la date de clôture par chèque bancaire.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 12 septembre 2020.

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^o est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 105 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Bien être animal

Selon le nouveau règlement des expositions de la FCI : « Les exposants sont responsables du bien-être de leurs chiens lors d'une exposition canine internationale. Il est interdit d'exposer un chien à une situation dangereuse pour sa santé et son bien-être, tel que le laisser dans une voiture par un temps excessivement froid ou chaud ou le traiter d'une manière cruelle. La violation de ces règles entraînera une exclusion de l'exposition et de toute autre manifestation FCI ».

Les exposants et les organisateurs doivent veiller scrupuleusement à ce que les chiens qui participent à une manifestation canine, le fassent dans des conditions décentes. **Pas de collier étrangleur, ni semi étrangleur, pas de secousse en tirant brutalement sur la laisse, ni d'enfermement en varicelle sous housse, etc**

Le nom du référent BEA désigné par le comité pour la NE 2020 sera affiché sur le site de l'exposition et noté au catalogue.

Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine

32^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020



BOURESSE (86)

Lieu dit PRES BARON

(terrain de foot, en face du cimetière)



Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC
Comptant pour le titre de Champion de France



Qualificative pour le Concours Général Agricole 2021

Règlement applicable à cette exposition

En s'inscrivant, l'exposant s'engage à le respecter et a compris qu'en cas de non respect, il pourra être exclus de la manifestation, sans autre avertissement préalable

Mesures sanitaires prévues

Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site

Les juges officieront avec masque, visière, ainsi que des gants à usage unique pour chaque chien

Le présentateur ouvrira lui-même la bouche du chien pour l'examen de la denture par le juge
La table d'examen du chien sera désinfectée après le passage de chaque chien

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des exposants sur chaque table de juge

Déroulement des jugements

- Marquage des rings, avec une entrée et une sortie différenciées
- 60 chiens maximum par juge, c'est-à-dire, pour chaque robe : 10 chiens par classe, sauf pour les champions et les vétérans qui viendront en plus, mais compenseront d'éventuelles absences
- Le juge classera et attribuera le CACS et RCACS dans son ring
- Les chiens dont le classement ne permettra pas l'attribution du CACS ou de la RCACS quitteront le site aussitôt après la remise de la feuille de jugement
- Les chiens appelés à revenir sur le ring d'honneur pour la désignation des meilleurs disposeront d'un espace de détente permettant d'éviter tout attroupement

Distribution des récompenses, dans la petite salle, à la sortie définitive des chiens

PROGRAMME

SAMEDI

- 9h à 12h : TAN
- 12h à 14h : pause Déjeuner (prévoir son pique-nique personnel)
- 14h à 17h : BREATH

DIMANCHE

- 8h à 9h : Pesée et prise de mesures
- 9h à 13h30 : Jugements individuels
- 13h30 à 14h : Pause déjeuner (prévoir son pique-nique personnel)
- 14h à 17h : Jugement et désignation des meilleurs
- 17h à 18h : Remise en état du site

Juges invités

M. Guillaume TYTGAT (France)

Toutes les classes en robe bringée

M. Daniel ARNOULT (France)

Toutes les classes en robe fauve

M. François ISTAS (France) - Président du jury

Toutes les classes en robe caille (bringée à panachure blanche moyenne ou envahissante)
et fauve à panachure blanche moyenne ou envahissante

Puisque nous nous sommes engagés auprès de la Préfecture à limiter le nombre de chiens admis à s'engager en raison des dispositions à prendre dans le cadre de la COVID 19, auquel s'ajoute le contexte relatif aux races dénommées brachycéphales, le CBF s'appuiera sur l'article 7, alinéa 5 du Règlement des expositions de la SCC, qui dit « des dispositions particulières pour évaluer l'état sanitaire de la race et éradiquer des tares génétiques peuvent être appliquées dans ces expositions. Ainsi il peut être exigé l'envoi des résultats de tests de santé » Les juges seront également invités à signaler les chiens hypertypés, comme prévu dans le document téléchargeable sur le site officiel du CBF : http://www.cbffrasso.org/formulaires/20161014_SCC_Lutte_Contre_Hypertype.pdf

Priorité sera donc donnée pour l'inscription :

en classe jeune : aux chiens dont l'ADN est déjà inscrit en base SCC

en classe intermédiaire et en classe ouverte : aux chiens

- dont l'ADN, ainsi que le résultat PLO ou PL1 pour le dépistage de la luxation de la rotule, sont déjà inscrits en base SCC ou qui joindront celui-ci à la feuille d'engagement
- ayant déjà obtenu un qualificatif excellent ou très bon dans une exposition, en classe jeune, intermédiaire ou ouverte
- Ayant déjà obtenu le TAN, ou inscrit à cette épreuve le samedi 26

En classe champion et en classe vétéran : aucune exigence particulière

Classe affixe et classe reproducteur :

Le classement se fera par points selon l'échelle publiée dans le catalogue, et sans la présence des chiens concernés

Les engagements ne se feront que par courrier, à envoyer à Cathy BETHENCOURT

Pour tous renseignements, de préférence par mail à elyse.waget@gmail.com, ou cathy1358@free.fr

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

Samedi 12 septembre, date de réception (il n'y aura pas de prolongation)

32^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE



Samedi 26 et
dimanche 27
Septembre 2020

du Club du Bouledogue Français

Avec attribution du C.A.C.S.

BOURESSE



DEMANDE D'ENGAGEMENT

à adresser à Cathy BETHENCOURT, 19 Le Plein, 16360 Baignes Ste Radegonde
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque libellé à l'ordre du CBF
Le chèque sera encaissé après l'exposition. En cas d'annulation par les autorités, le chèque vous sera renvoyé.
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 12 SEPTEMBRE 2020 (date de réception)

Il ne sera accepté AUCUN ENGAGEMENT après cette date.

Une feuille par chien (photocopies acceptées) • Écrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue
J'engage mon chien dans la classe ci-après (une croix dans la ou les case(s) choisie(s))

Jeune

Intermédiaire

Ouverte

Champion

Vétéran



Confirmation

avec engagement



TAN



BREATH

Particulier - Eleveur - N° de certificat de capacité : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____
(avec indication du pays de ce livre)

Nom du chien : _____

Couleur : Bringé Fauve Bringé et Blanc (caille) ou Fauve et blanc *la robe fauve et blanc est jugée avec la couleur bringé et blanc.*

Date de naissance : _____ Mâle Femelle

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec l'affixe) : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Votre adresse courriel : _____ @ _____

Tout exposant qui introduirait dans l'exposition, un adulte ou un chiot non inscrit au catalogue est passible d'expulsion

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION		Règlement
• Pour chaque chien, quelle que soit la classe	35 euros	
• TAN :	15 euros	
• BREATH :	25 euros	
Par chèque libellé à l'ordre du CBF (encaissable le 30 septembre)		Total

- Pas de remboursement des frais de concours, ni du TAN, ni du BREATH, en cas d'absence pour motif personnel
Remboursement intégral par restitution du chèque, en cas d'annulation pour cause majeure, notamment liée à la COVID 19
- Pas d'inscription au poteau, ni pour le concours, ni pour le TAN
 - Confirmation gratuite avec l'engagement
 - Pas de confirmation seule.

Inscription au TAN : 30 chiens maximum

Obligatoire pour les chiens engagés en classe intermédiaire ou classe ouverte, qui ne l'auraient pas obtenu précédemment
Réservée aux chiens engagés en classe intermédiaire ou classe ouverte
Pas de possibilité de présenter sur place le chien au vétérinaire si l'attestation n'a pas été obtenue en temps utile du praticien habituel du chien ou de l'élevage

Inscription au BREATH : 30 chiens maximum

Priorité pour l'inscription aux chiens déjà titulaires du TAN, et dans l'hypothèse peu probable où des places resteraient disponibles, aux chiens ayant réussi le matin le test de marche rapide en moins de 6 mn

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de telles maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la SCC.

J'accepte Je n'accepte pas

de voir publier la photo de ce chien dans la revue du club.

Date :

Signatures :

**Votre carte d'exposant vous sera adressée
une semaine avant l'exposition.**